



# Rapport de la présidente de l'EPRA pour l'année 2015

## 1 APERÇU DE L'ANNEE 2015

---

L'année 2015 a été une année particulièrement significative pour l'EPRA en ce qu'elle a marqué le 20<sup>e</sup> anniversaire de la création de notre réseau. L'anniversaire a été célébré lors de notre réunion à Berne, en Suisse, du 13 au 15 mai. Un certain nombre d'activités tant nostalgiques qu'amusantes ont été organisées pour marquer l'occasion. Nous avons eu le plaisir d'accueillir la quasi-majorité des ex-présidents de l'EPRA dont *Greger Lindberg*, *Joan Botella*, *Jean-François Furnémont*, *Jürgen Brautmeier* et *Michael O'Keefe*. Une [vidéo](#), ainsi qu'un [document recensant les souvenirs de certains ex-membres](#), ont également été présentés aux participants lors de la réunion.

Alors que l'année 2014 avait été marquée par de nombreux changements dans la composition du Comité exécutif, il en a été de même en 2015. En mai 2015, la présidente de l'EPRA en exercice, *Helena Mandić*, a indiqué sa volonté de rester au sein du Comité exécutif, mais à titre de vice-présidente. Ce changement a été entériné par les membres du réseau et *Celene Craig*, (auparavant vice-présidente), a été élue comme [nouvelle présidente de l'EPRA](#). Le départ de l'EPRA de *Juraj Polák* a laissé un poste à pourvoir au sein du Comité exécutif mais je suis heureuse de dire que nous avons été rejoints par Mme *Johanna Fell* du BLM allemand, une participante de longue date aux réunions de l'EPRA.

Ce fut une année extrêmement chargée, à l'instar de notre programme de travail qui visait à renforcer les activités futures de l'EPRA. Celles-ci sont énoncées dans le rapport qui suit.

Il nous faut reconnaître que ce fut également une année particulièrement chargée pour nombre de nos membres, qui, en plus de toutes leurs fonctions de régulation habituelles, se sont vus ajouter une charge de travail conséquente résultant des activités de la Commission européenne et de l'ERGA liées à la révision de la directive sur les services de médias audiovisuels.

## 2 REUNIONS DE L'EPRA

---

De nombreuses activités ont été organisées en 2015 :

- Deux réunions plénières ont été tenues à [Berne](#) (13-15 mai) et à [Nuremberg](#) (28-30 octobre). Bucarest devait être le lieu de notre réunion d'automne mais un changement de destination s'est imposé pour des raisons ne dépendant pas de la volonté de nos hôtes. En dépit d'une décision tardive (à la fin du mois de juillet 2015), nous avons néanmoins obtenu un résultat très

réussi. Grâce aux efforts remarquables de nos collègues allemands du BLM, du LfM et du DLM, la réunion de Nuremberg a été très fructueuse. Dans l'ensemble, nous avons pu constater un très fort taux de participation des membres et des observateurs permanents aux deux réunions et, pour la première fois dans l'histoire de l'EPRA, tous nos 52 membres ont été représentés à Nuremberg. La variété des contributions et la qualité des contenus ont été exceptionnellement élevées ; les retours de nos membres ont été très positifs.

- **Activités du Comité exécutif** : le Comité exécutif s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année – le 30 janvier à Sarajevo, le 13 mai à Berne, le 2 juillet et le 26 novembre à Bruxelles et le 28 octobre à Nuremberg. Une partie considérable du temps consacré aux réunions du Comité exécutif consiste à planifier et mettre en œuvre le programme de travail de l'EPRA, en particulier le contenu des deux réunions plénières et les modalités pratiques en vue de leur organisation. Une nouveauté notable à l'ordre du jour des réunions du Comité en 2015 a été la discussion autour de l'élaboration potentielle d'une stratégie pour l'EPRA. Les membres en apprendront plus à ce sujet au cours de l'année 2016.

### 3 COOPERATION

---

A ce jour, une partie importante du travail de l'EPRA est caractérisée par la coopération étroite avec un certain nombre d'autres organismes européens actifs dans le domaine de l'audiovisuel. En effet, cette coopération est au cœur du succès de l'EPRA, car elle facilite le partage d'informations, d'expériences et d'expertise d'une manière collégiale et en temps opportun. Les activités de coopération menées par l'EPRA au cours de l'année 2015 sont listées ci-après :

- **ERGA** : depuis la création de l'ERGA, l'EPRA s'est vue accorder un statut d'observateur ; en tant que tel, en 2015 elle a été invitée à assister aux deux séances plénières et aux sous-groupes de l'ERGA et a participé à la réunion plénière du 14 avril à Paris. L'EPRA a été, de façon informelle, consultée par l'ERGA à la fin de 2015 sur certains aspects de son programme de travail pour 2016. L'EPRA se réjouit d'identifier de nouvelles modalités d'interaction et de coopération avec l'ERGA à l'avenir.
- **Conseil de l'Europe** : le 18 septembre, le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) du Conseil de l'Europe a loué les travaux menés par l'EPRA dans le domaine du pluralisme et la transparence de la propriété des médias et a suggéré de poursuivre la coopération entre les deux organisations. L'EPRA se félicite de cette invitation en vue d'une coopération future, que ses représentants seront très honorés de poursuivre.
- **Observatoire européen de l'audiovisuel** : un atelier intitulé [Les zones grises entre la régulation audiovisuelle et la protection des données](#) a été organisé en collaboration avec l'Observatoire européen de l'audiovisuel le vendredi 11 décembre 2015. Il s'agissait d'un atelier à la journée très réussi qui a réuni régulateurs nationaux, représentants de l'industrie et experts pour s'intéresser aux « interconnexions » entre les domaines de la régulation des médias et de la protection des données, en mettant l'accent en particulier sur la question de l'impact de la protection des données sur la

liberté d'expression, sur le pluralisme de l'information et la responsabilité éditoriale. Le potentiel de coopération future entre les régulateurs dans les deux domaines a également été débattu.

- **MAVISE** : en automne 2015, l'EPRA a reçu une proposition de coopération renforcée entre l'EPRA, les membres de l'EPRA et l'Observatoire européen de l'audiovisuel en vue du développement de la base de données MAVISE. Nous nous félicitons vivement de cette proposition et lui accordons notre attention détaillée à l'heure actuelle. Nous sommes convaincus qu'une coopération renforcée et pertinente verra le jour courant 2016.
- **UER** : *Emmanuelle Machet*, secrétaire de l'EPRA, et *Celene Craig*, présidente, ont rencontré le Directeur général *Ingrid Deltenre* ainsi que d'autres collaborateurs de **l'Union européenne de radiodiffusion** à Genève le **24 novembre**, en vue d'examiner des moyens de renforcer notre coopération. En plus de la réunion, l'UER a également invité les représentants de l'EPRA à participer à un atelier d'experts le jour suivant, le **25 novembre**, sur la **Régulation des plateformes audiovisuelles**. L'EPRA est actuellement en contact avec des collaborateurs de l'UER afin d'identifier les mécanismes les plus appropriés en vue d'une coopération future.

## 4 REPRESENTATION

---

L'année a été particulièrement chargée et une activité de représentation importante a été entreprise par la secrétaire, la présidente et les membres du Comité exécutif. Les points suivants soulignent les activités clés réalisées à cet égard :

- **Paris, le 16 janvier** : *Emmanuelle Machet* a représenté l'EPRA lors d'un séminaire juridique organisé par l'Université de Paris XIII, intitulé « [Le droit de la régulation audiovisuelle à l'épreuve du numérique](#) » pendant lequel elle a présenté un aperçu comparatif sur les autorités de régulation en Europe.
- **Riga, 9-10 mars** : l'EPRA a été invitée à la conférence de haut niveau sur « [Le renforcement du marché européen des médias audiovisuels : le développement de l'identité européenne](#) » organisée par le Conseil national des médias électroniques de masse de la Lettonie dans le cadre de la présidence lettone du Conseil de l'Union européenne à Riga. L'EPRA a été représentée par *Emmanuelle Machet*, qui a pris part au panel traitant de l'indépendance des régulateurs. *Damir Hajduk*, *vice-président*, a également assisté à la conférence en représentant à la fois son autorité nationale et l'EPRA.
- **Strasbourg, 26-27 mars** : *Emmanuelle Machet* a représenté l'EPRA lors des réunions annuelles du Comité éditorial de l'IRIS et du Comité consultatif (AdCo) de l'Observatoire européen de l'audiovisuel.

- Les **16-19 juin**, *Emmanuelle Machet* a représenté l'EPRA lors de la réunion du Comité directeur sur les médias et la société de l'information du Conseil de l'Europe.
- Les **14-15 septembre**, *Emmanuelle Machet* a représenté l'EPRA à un séminaire de l'**UNESCO** à Paris sur la Viabilité de la radio communautaire. L'objectif du séminaire était de promouvoir une réglementation, des politiques et un financement favorables à la radio communautaire en vue de faciliter le partage de connaissances dans ce domaine d'activité des médias.
- Les **13-14 octobre**, *Emmanuelle Machet* a assisté au nom de l'EPRA à une conférence du **Conseil de l'Europe** à Strasbourg sur le thème de La liberté d'expression : est-elle encore une condition nécessaire à la démocratie ?
- Du **20 au 22 octobre**, la présidente a représenté l'EPRA lors d'une conférence nationale organisée par l'**Agence croate pour les médias électroniques** à Opatija, à laquelle a également participé *Tanja Kerševan Smokvina* de l'AKOS slovène. Les représentants de l'EPRA ont débattu de la prochaine révision de la directive sur les services de médias audiovisuels et du financement des contenus de service public.
- Les **6 et 7 novembre**, *Damir Hajduk* a représenté l'EPRA lors d'un atelier organisé par la section thématique sur le droit et les politiques de l'Association européenne de la recherche et la communication (**ECREA CLP**) qui s'est tenu en Slovénie à la Faculté des sciences sociales, intitulé « Communication et politique des médias en Europe : les défis politiques dans un contexte d'austérité et de surveillance ». *Tanja Kerševan Smokvina* de l'AKOS a présenté un rapport détaillé de l'enquête réalisée par l'EPRA sur l'utilisation de la recherche dans la pratique de la régulation des médias, alors que *Damir Hajduk* a présenté les activités de l'EPRA, et notamment sa coopération avec le milieu universitaire. Les moyens susceptibles d'améliorer la coopération future entre universités et autorités de régulation ont également été abordés.
- Le **17 novembre**, *Damir Hajduk* a représenté l'EPRA au Festival Eurovisioni organisé par l'AGCOM à Rome. La réunion a analysé le processus de révision du cadre réglementaire de l'UE en matière audiovisuelle. La question de l'application du droit d'auteur en ligne a par ailleurs été débattue.
- Le **17 novembre** à Bruxelles, la présidente a représenté l'EPRA à l'atelier sur la « Fonction des médias de service public en ligne: attributions et financement » organisé par l'Observatoire européen de l'audiovisuel.

L'EPRA a aussi été invitée à participer à un événement organisé par le Centre pour le pluralisme et la liberté des médias (CMPF) de l'Université de Florence, le **6 novembre**. Ce séminaire portait sur le projet de rapport relatif à la seconde mise en œuvre du Moniteur du pluralisme des médias (MPM 2015). Cette fois, l'EPRA n'a malheureusement pas été en mesure d'envoyer un représentant à cet événement.

## 5 PUBLICATIONS

---

Les principaux documents comparatifs suivants ont été publiés par l'EPRA en 2015 et sont disponibles sur notre site Internet, ainsi qu'une multitude d'autres documents de travail et des présentations:

- « [Mesurer le pluralisme des médias - un exercice futile ?](#) », publié en juin 2015, ce document analyse les méthodologies et des processus qui ont été mis en œuvre par les initiatives récentes visant à mesurer le pluralisme des médias à l'échelle nationale et européenne; il identifie également les principes fondateurs, les pratiques et les enseignements à tirer en la matière.
- « [Les régulateurs et la recherche - vers une approche fondée sur des données probantes](#) » est un document publié en été 2015, qui met en évidence la variété des concepts, des missions, des responsabilités et de l'organisation des autorités de régulation en matière d'activités de recherche, et qui souligne les grandes différences d'échelle et de ressources disponibles.
- « [Comment garantir un écosystème pérenne pour les contenus audiovisuels en Europe ?](#) », publié en mai 2015. Ce document met l'accent sur les aspects relatifs à la consommation et la distribution des contenus audiovisuels en Europe et traite, entre autres, des questions touchant à la fragmentation des marchés et à l'accès aux plateformes et aux contenus pour les utilisateurs et les fournisseurs de services. Il se penche sur les mutations tant en matière de distribution que de consommation déclenchées par les technologies numériques et l'évolution des marchés et analyse le rôle que les instances de régulation jouent en mettant en évidence les nouveaux modes de consommation et de distribution, et en garantissant un accès équitable aux contenus et aux plateformes.  
Un autre document comparatif sur une thématique connexe préparé à l'occasion de la réunion d'automne 2015 est en cours de finalisation.
- « [TV locale/régionale : quels modèles de financement ?](#) », publié en octobre 2015, ce document revisite la question des médias locaux et régionaux en mettant l'accent sur la télévision et ses modèles de financement. Il a été préparé sur la base des réponses de 29 autorités de régulation à un questionnaire distribué en automne 2015 aux membres de l'EPRA ainsi que sur une étude comparative commandée par l'OFCOM (CH) sur « [Les perspectives de développement de la télévision régionale](#) », qui fait un état des lieux des meilleures pratiques en Allemagne, en Belgique, en France et au Royaume-Uni.

Je souhaite aussi rappeler l'existence de nos **synthèses thématiques des rapports nationaux** qui sont produites à l'occasion de chaque réunion de l'EPRA et qui constituent une source d'information précieuse pour les membres de notre réseau.

- [Synthèse thématique des rapports nationaux soumis par les membres de l'EPRA en vue de la 41<sup>e</sup> réunion de l'EPRA à Berne](#)
- [Synthèse thématique des rapports nationaux soumis par les membres de l'EPRA en vue de la 42<sup>e</sup> réunion de l'EPRA à Nuremberg](#)

## 6 2016: L'ANNEE A VENIR

---

L'année à venir promet d'être tout aussi riche que la précédente. La consultation sur le projet du programme de travail de l'EPRA pour 2016 a été lancée en janvier : le programme a été finalisé par le Comité exécutif lors de sa réunion à Zagreb à la suite de discussions animées début février. Le programme de travail 2016 est disponible à ce lien : <http://www.epra.org/attachments/epra-work-programme-2016>

Les deux réunions plénières de l'EPRA auront lieu à [Barcelone, en Espagne](#), (25-27 mai) et à Erevan, en Arménie, (19-21 octobre).

Des travaux préliminaires sur l'élaboration d'une stratégie pour l'EPRA sont en cours et nous espérons être en mesure de présenter ce document stratégique à nos membres lors de la prochaine réunion plénière en mai.

Enfin, l'EPRA sera heureuse de représenter ses membres lors de la prochaine réunion plénière de l'ERGA à Amsterdam le 2 mars. Les représentants de l'EPRA seront également présents à la conférence de l'UE sur la « **Promotion de la circulation transfrontalière des contenus audiovisuels en Europe** » qui se tiendra également à Amsterdam, les 3 et 4 mars.

Comme à l'accoutumée, des rapports relatifs à nos activités de participation et de représentation seront présentés tout au long de l'année.

*Je profite de cette occasion pour vous souhaiter à tous une année marquée par la réussite dans l'accomplissement de vos fonctions de régulation.*

**Celene Craig**